

## MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI AUPRÈS DES NATIONS UNIES 111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778

E-mail: malionu@aol.com Website: www.un.int/mali

## **CONSEIL DE SECURITE**

# Réunion publique :

Examen du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali

Intervention de Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de l'Intégration africaine

(Vérifier au prononcé)

New York, le 18 janvier 2017

111 EAST 69<sup>TH</sup> STREET, NEW YORK, N.Y. 10021

## Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre pays, la Suède, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2017. Le peuple et le Gouvernement du Mali apprécient énormément la contribution de la Suède aux efforts de stabilisation en cours dans mon pays.

Par la même occasion, je tiens à exprimer à la délégation du Royaume d'Espagne, notre haute appréciation du travail remarquable qu'elle a réalisé lors de sa présidence du Conseil, le mois écoulé.

Permettez-moi également de remercier le Secrétaire général de notre Organisation commune, Monsieur António Guterres, pour sa vision des Nations Unies et pour son engagement renouvelé à accompagner le processus de paix en cours au Mali, gage de stabilité durable dans notre région. Je lui renouvelle les vœux de pleine réussite du Président de la République du Mali dans ses nouvelles fonctions.

Avant d'aller plus loin, il me plaît de souhaiter plein succès aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et de les assurer de la coopération totale de la délégation du Mali.

#### Monsieur le Président,

Le processus de paix au Mali est difficile, complexe et jalonné d'obstacles. Ce matin encore, le peuple malien a été endeuillé par une attaque suicide contre le site de regroupement du Mécanisme opérationnel conjoint (MOC) à Gao, faisant plusieurs dizaines de morts, une soixantaine de blessés et des dégâts matériels importants.

En entendant de connaître les circonstances exactes de cette attaque criminelle et barbare contre les éléments des forces armées maliennes, de la Plateforme et de la Coordination des Mouvements de l'Azawad regroupés pour l'opérationnalisation des patrouilles mixtes, le Gouvernement du Mali l'a immédiatement et fermement condamné

et présenté ses condoléances émues aux familles endeuillées, avant de souhaiter prompt rétablissement aux blessés.

Le Gouvernement a également décrété un deuil national de trois jours.

Les auteurs et les complices de cette attaque criminelle seront poursuivis et traduits en justice.

Ces attaques de sabotage du processus de paix ne vont pas distraire le Gouvernement qui reste déterminé à honorer ses engagements au titre de l'Accord, seul cadre pour une paix durable au Mali.

#### Monsieur le Président,

La délégation du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et je félicite le Représentant spécial du Secrétaire général au Mali, mon frère, le Ministre Mohamat Saleh Annadif, pour le dialogue étroit et constructif qu'il a su entretenir avec les parties maliennes.

Je me félicite de ce que le présent rapport reconnaît les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en soulignant les efforts déployés par le Gouvernement du Mali, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Le Gouvernement du Mali est également d'avis que le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national demeure un défi important à relever, afin de mettre un terme au vide sécuritaire et à l'absence de l'administration, conditions essentielles pour fournir les services sociaux de base aux populations maliennes dans le besoin.

De même, le Gouvernement malien partage l'analyse du Secrétaire général selon laquelle la situation au centre et au nord du pays reste préoccupante, en raison de la persistance des attaques asymétriques des groupes terroristes et extrémistes contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité du Mali et les forces internationales.

Ces facteurs, qui constituent les principales entraves à la mise en œuvre diligente de l'Accord de paix, interpellent toutes les parties impliquées dans le processus, parties maliennes comme communauté internationale.

En effet, la situation sécuritaire au centre du pays préoccupe le Gouvernement malien qui déploie plusieurs initiatives pour contenir la menace terroriste, pour promouvoir le vivre ensemble et la réconciliation nationale entre les populations nomades et sédentaires, mais aussi prendre en compte les aspirations des jeunes du centre dans le processus DDR.

#### Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Mali, sous l'autorité du Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, est conscient de l'impatience des partenaires du Mali, quant au retard pris dans la mise en œuvre de certaines dispositions pertinentes de l'Accord.

Pourtant, respectueux de ses engagements découlant de l'Accord de paix, la partie gouvernementale n'a ménagé aucun effort pour intensifier, au cours des trois mois écoulés, les actions visant à faire avancer ce processus de paix. Et cette détermination a donné des résultats forts appréciables.

Ainsi, au titre des réformes politiques et institutionnelles et conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de paix, le processus de révision de la Constitution en cours est bien avancé, un projet de Constitution révisé fin prêt est soumis à une

série de consultations avec les partis politiques, les groupes armés signataires, les organisations de la société civile et les chefs traditionnels. Après son adoption par la représentation nationale, la Loi fondamentale révisée sera soumise à l'approbation du peuple malien par référendum, prévu au cours de l'année 2017.

De même, le Gouvernement a procédé à la nomination des membres des autorités intérimaires, des collèges transitoires ainsi que les conseillers spéciaux auprès des représentants de l'Etat dans les régions du nord.

A ce sujet, le Gouvernement s'emploie à faciliter les discussions entre les mouvements signataires pour la désignation des présidents des autorités intérimaires et des collèges transitoires.

En outre, le Gouvernement a organisé, le 20 novembre 2016, les élections communales qui se sont déroulées globalement dans le calme et la sérénité dans 644 communes sur 703 que compte le pays. Le taux de participation a été de 52,51% en 2016 contre 51,39% en 2009 et 48,67% en 2004, témoignant ainsi de l'intérêt croissant des citoyens pour ces élections de proximité. Je salue ici l'accompagnement des forces de la MINUSMA et de Barkhane aux côtés des forces de défense et de sécurité du Mali.

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation est déjà opérationnelle. Elle a procédé à l'ouverture de ses bureaux régionaux dans toutes les régions du Mali, excepté Kidal.

Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré, en collaboration avec la MINUSMA, un ensemble de critères et d'échéances visant à faciliter l'évaluation des progrès accomplis par les parties signataires dans la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution 2295 du 29 juin 2016 du Conseil de sécurité.

Je voudrais donner ici l'assurance que les autorités maliennes assumeront pleinement leur part de responsabilité dans l'application de ces benchmarks, qui donneront, j'en suis convaincu, un nouvel élan au processus de paix au Mali.

Sur les questions de défense et de sécurité, la période a été marquée par la nomination des présidents et des membres de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de la Commission d'intégration et du Conseil national sur la réforme du secteur de sécurité. Elle est également marquée par l'élaboration en cours de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité.

Dans ce chapitre, je voudrais souligner la détermination du Gouvernement à rendre opérationnelle les patrouilles mixtes. Malheureusement ce processus tarde à être effectif à cause des exigences multiples formulées par les autres parties prenantes à l'Accord de paix, en particulier les demandes relatives à l'adoption d'un décret reconnaissant les grades des éléments proposés pour les patrouilles mixtes avant même le démarrage de ces opérations.

Il s'agit là d'exigences dont les réponses se trouvent dans la mise en œuvre du programme d'intégration, prévu par l'Accord.

A ces difficultés, s'ajoutent la fragmentation des groupes armés signataires, multipliant ainsi les interlocuteurs et rendant l'application de l'Accord plus complexe, avec des effets indus sur les échéances convenues.

Je souligne qu'en plus des mesures politiques et institutionnelles, de défense et de sécurité, le Gouvernement a poursuivi ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent, à travers les projets et programmes déjà en cours comme le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du Nord et le Programme de reconstruction et de relance économique.

Le Gouvernement a également élaboré une Stratégie spécifique de développement des régions du Nord du Mali qui est en cours de validation et proposé un projet de loi portant création du Fonds de Développement Durable (FDD) destiné à financer ladite stratégie.

C'est le lieu de renouveler l'appel aux pays amis et aux organisations partenaires, ayant fait des annonces de contributions lors des conférences successives sur le développement du Mali, à les honorer, de manière à nous aider à diligenter la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord.

## Monsieur le Président,

Les efforts de mise en œuvre de l'Accord se poursuivent. En effet, pour consolider les progrès que je viens d'évoquer, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, fidèle à son engagement, a décidé de faire de l'année 2017, une année charnière pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

C'est ainsi que dans son adresse à la nation, le 31 décembre 2016, le Chef de l'Etat a annoncé des mesures importantes en faveur du rétablissement de la paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale.

Le Président de la République a notamment informé que les autorités intérimaires seront installées, au cours du premier trimestre 2017, dans toutes les localités où les élections communales n'ont pu être organisées. Cette opération, lorsqu'elle sera terminée, permettra d'accélérer le redéploiement de l'Administration et de faciliter la réinstallation des services sociaux de base. Elle permettra également l'organisation plus efficiente du retour et de la réinsertion des réfugiés ou déplacés maliens.

De même, le Chef de l'Etat a annoncé la tenue, en mars 2017, de la Conférence d'entente nationale. Il s'agira, conformément à l'article 5 de l'Accord, de créer les conditions d'un débat approfondi entre toutes les composantes de la nation malienne sur les causes profondes du conflit, l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. Dans cette perspective, une Commission d'organisation présidée par une Haute personnalité malienne Monsieur Baba Hakim HAIDARA, Médiateur de la République, a été mise en place.

## Monsieur le Président,

Comme vous pouvez le constater, les actions menées et les mesures annoncées illustrent à souhait la détermination du Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, à mettre en application, de façon effective et intégrale, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

C'est le lieu de lancer un appel pressant aux autres parties maliennes pour plus d'engagement et de bonne foi, au moment où nous sommes à un tournant décisif dans la concrétisation de la paix, au moment où nos populations suffisamment éprouvées attendent toujours les dividendes de la paix.

J'invite également la communauté internationale et le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord à exercer leur rôle de garant du respect des engagements pris par les parties en situant les responsabilités et ce, conformément aux dispositions de l'article 54 de l'Accord.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2295 du 29 juin 2016, je signale que les innovations qu'elle apporte tardent à se matérialiser sur le terrain. A cet égard, je voudrais demander à nouveau au Conseil de sécurité de doter la MINUSMA de moyens adéquats lui permettant de s'acquitter convenablement de son mandat de stabilisation et d'accompagnement du Gouvernement du Mali à rétablir progressivement l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

En particulier, j'attire l'attention du Conseil de sécurité sur l'urgence de renforcer la coopération sur le terrain entre la MINUSMA et les forces de défense et de sécurité du Mali.

Il convient aussi d'accélérer le processus de cantonnement et du DDR qui reste la condition sine qua non de la stabilisation du Mali. C'est l'occasion de remercier l'ensemble des partenaires qui ont pris part, le 8 décembre 2016, à la table ronde des donateurs pour le programme de DDR que j'invite ici à honorer les engagements pris de manière à diligenter ce processus important.

## Monsieur le Président,

Permettez-moi à présent de faire quelques observations sur le rapport du Secrétaire général, concernant notamment la question des droits de l'homme et la situation humanitaire.

Sur la question des droits de l'homme, le rapport du Secrétaire général fait état de 104 cas de violations et d'abus documentés sur la période de septembre à décembre 2016. Cela fait apparaitre une diminution des cas de violations et d'abus des droits de l'homme pour la période concernée en comparaison du rapport précédent, donc une amélioration sensible de la situation des droits de l'homme au Mali.

Il est à noter que la grande majorité des cas documentés sont l'œuvre des groupes armés ou terroristes et sont commis dans des zones où les services judiciaire et d'enquête sont absents du fait de l'insécurité.

Sur cette période, la Division des droits de l'homme de la MINUSMA a imputé une dizaine de cas de violation des droits de l'homme aux autorités maliennes pour cause de défaut de poursuite ou de détention illégale. Je puis vous assurer que tous les cas documentés ont fait l'objet d'une prise en charge judiciaire soit par l'ouverture d'une enquête soit par des poursuites judiciaires effectives. Aucune impunité ne saurait être réservée à quiconque.

Et dans le souci de toujours améliorer la situation des droits de l'homme, le Gouvernement a adopté en novembre 2016, une Politique nationale ambitieuse sur les droits de l'homme, assortie d'un plan d'action ainsi qu'une loi de protection des défenseurs des droits de l'homme.

Dans la même dynamique, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a organisé, à Bamako en décembre 2016, conjointement avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA, un atelier de formation de magistrats maliens. Ce type de formation sera pérennisé et étendu à d'autres acteurs judiciaires.

Quant à la situation humanitaire, il convient de noter que le Gouvernement du Mali a accompli plusieurs actions dans les zones affectées par la crise, au cours de la période concernée par le rapport. Ces actions se sont traduites par la distribution d'aide alimentaire aux populations des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal ainsi qu'aux réfugiés maliens au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie.

En outre, le Gouvernement a procédé à la réhabilitation, la construction et l'équipement des services administratifs, des centres de santé, des écoles et d'infrastructures hydrauliques dans les régions de Tombouctou, Kidal, Gao, Ménaka et Mopti.

De même, dans le cadre du relèvement économique, des activités génératrices de revenus ont été financées au profit des populations déplacées et rapatriées dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et Ségou.

A ces actions, s'ajoutent l'ouverture des écoles à Kidal lors de la rentrée scolaire 2016-2017 et le retour effectif de l'Etat dans toutes les capitales régionales du Nord et les chefs-lieux de cercles, excepté Kidal.

## Monsieur le Président,

La situation à Kidal inquiète particulièrement le Gouvernement car les groupes terroristes tentent de s'y sanctuariser tout en continuant les exactions sur les populations civiles et en menant leurs activités illicites liées à l'économie criminelle.

La présence des groupes armés et terroristes dans cette région constitue un frein à l'acheminement normal de l'aide humanitaire et à la fourniture des services sociaux de base.

Je saisi cette occasion pour inviter la communauté internationale à exercer la pression nécessaire sur les autres parties maliennes, en particulier la CMA afin d'honorer ses engagements découlant de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

#### Monsieur le Président,

Pour terminer, je voudrais réitérer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Mali aux Nations Unies, aux pays et institutions membres du Comité de suivi de l'Accord, aux pays contributeurs de troupes et à la communauté internationale pour les sacrifices consentis en vue du règlement définitif et durable de la crise malienne.

Je rends hommage à toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

Je salue le travail remarquable des femmes et des hommes de la MINUSMA et de la force française Barkhane dans le processus de stabilisation du Mali. Aujourd'hui, grâce à leur soutien aux forces de défense et de sécurité et aux sacrifices énormes consentis par le Gouvernement et le peuple maliens, notre pays retrouve progressivement sa stabilité, comme en témoigne la tenue à Bamako, il y a seulement quelques jours, du  $27^{\text{ème}}$  Sommet Afrique France qui, de l'avis unanime a été un succès.

Enfin, je formule les vœux de bonne et heureuse année 2017 à toutes et à tous. Je vous remercie de votre aimable attention.